

VOUS VOUS ENGAGEZ AVEC UN SSV en CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE OU RALLYE TOUT TERRAIN ?

POINTS PRINCIPAUX A CONNAITRE

1-Préambule:

EXTRAITS DES PRESCRIPTIONS GENERALES FFSA

CHAPITRE V VERIFICATIONS PARAGRAPHE B VERIFICATIONS TECHNIQUES (document accessible sur le site ffsa.org)

.....Les concurrents s'engagent sur l'honneur, et sous leur propre responsabilité, à présenter un véhicule conforme au Code Sportif International et à ses Annexes, ainsi qu'au règlement technique de la catégorie dans laquelle le véhicule est engagé.

Chaque concurrent engagé devra obligatoirement se munir d'une fiche d'homologation de son véhicule conforme à l'article 251-2.1.8 ou d'une fiche d'homologation FFSA et d'un passeport technique de la FFSA ou du récépissé d'obtention du passeport technique FFSA en cours de validité. Ces documents devront être présentés lors des vérifications techniques.....

..... Il est du devoir de chaque concurrent de prouver aux commissaires techniques et aux Commissaires Sportifs que son véhicule est en conformité avec le règlement dans son intégralité à tout moment de la compétition.

Toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée.

La présentation d'un véhicule aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité.....

..... Le départ sera refusé aux véhicules non conformes à la réglementation en vigueur. Dans ce cas, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.....

2-Lire **absolument** la réglementation technique SSV

"REGLEMENT TECHNIQUE 2021 CHAMPIONNAT DE FRANCE T3 - T4 et Challenges SSV Rallye et Endurance Tout-terrain - (dernière mise à jour le 25.04.21)

Il est également vivement recommandé de lire les règles spécifiques et Championnat de France des disciplines.

documents accessibles sur le site www.ffsa.org

3-Depuis 2021 les groupes et classes ont changé : RAPPEL

CHAMPIONNAT de France des RALLYES TOUT TERRAIN et ENDURANCE : GROUPE T3 et T4

Véhicule T3 prototype ou T3 FIA 4 roues motrices	Cylindrée de 0 à 1050cm3	Classe T3 1A
--	--------------------------	--------------

Véhicule T3 prototype ou T3 FIA 2 roues motrices	Cylindrée de 0 à 1050cm3	Classe T3 1B
--	--------------------------	--------------

Véhicule T3 issu de la série SSV 2 ou 4 roues motrices	Cylindrée de 0 à 1050cm3	Classe T3 S
--	--------------------------	-------------

Véhicule T4 FIA 2 ou 4 roues motrices	Cylindrée de 0 à 1050cm3	Classe T4
--	---------------------------------	------------------

GROUPE SSV

Véhicule SSV de série à moteur atmosphérique	Cylindrée de 0 à 1050 cm3	Classe 1
--	---------------------------	----------

Véhicule SSV de série avec moteur suralimenté	Cylindrée de 0 à 1050cm3 maxi	Classe 2
---	--------------------------------------	----------

Les équipements de sécurité sont obligatoires pour tous (dont pare-brise ou grillage, cloison pare feu) mais les réservoirs FIA et les brides à l'admission d'air ne sont obligatoires que pour les T3S, T3-T4 FIA.

4-Les SSV "de série" doivent avoir une fiche d'homologation FFSA fournie par chaque constructeur.

A défaut un SSV, à condition que les commissaires techniques reconnaissent qu'il est bien de série, ne pourra participer qu'à une seule course sans marquer de points au championnat, ou participer en T3S mais en respectant la réglementation technique des T3 S (équipements de sécurité, réservoirs FIA, brides etc.).

Il faudra pour les courses suivantes qu'il soit en possession de sa fiche d'homologation FFSA fournie par chaque constructeur pour courir en SSV de série ou être définitivement conforme au T3S.

5-Si votre SSV est conforme à la réglementation des T3S, vous pourrez courir en marquant des points dans les championnat de France (avec les T1).

Si vous avez un T3 ou un T4 passeport FIA, vous pourrez courir mais vous ne marquerez pas de points aux Championnats.

6-le déplacement d'un radiateur à l'arrière pour les SSV de série nécessite de respecter la réglementation spécifique et qu'une option de déplacement du radiateur soit proposée par le constructeur sur la fiche d'homologation, validée par la Direction Technique de la FFSA et en respectant les points suivants :

- Figurer sur le catalogue "Pièces détachées" du modèle concerné.
- Être disponible et en vente libre chez tout concessionnaire de la marque.

7- Les SSV de série avec une fiche d'homologation doivent recevoir des plombages sur certains éléments avant de pouvoir courir (voir la réglementation) .

Il est prudent de prendre rendez vous à l'avance avec le commissaire technique responsable de l'épreuve (voir le règlement particulier) ou avec le commissaire technique délégué des deux championnats, Sébastien VERRON, car cette opération prends du temps et ne peut se faire lors des vérifications techniques.

8-Pour toutes questions vous pouvez vous adresser à Sébastien VERRON par mail à verron.sebastien@sfr.fr ou à la Direction technique de la FFSA 01 44 30 24 30

Communication rédigée le 23 mai 2021 par les Présidents des commissions FFSA RALLYE et ENDURANCE TOUT TERRAIN